

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1999)
Heft: 123

Rubrik: Panorama : les faits marquants de l'actualité suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les faits marquants

INITIATIVES

Un groupe de politiciens allemands de la droite ultra comprenant Christoph Blocher et le président de l'UDC Ueli Maurer/ZH, veulent réduire le délai de soumission des initiatives au peuple à six mois. Ils ont annoncé le lancement d'une initiative populaire à grand renfort de pages publicitaires dans des quotidiens des trois régions linguistiques. Le Conseil fédéral propose de refuser l'initiative populaire du distributeur Denner *Pour des médicaments à moindre prix*. Il juge les mesures proposées inadéquates.

L'UDC a jusqu'au 25 novembre 1999 pour recueillir les 100 000 signatures nécessaires à l'aboutissement de son initiative populaire *Contre les abus dans le droit d'asile*. L'ASIN de Christoph Blocher va lancer un référendum contre le projet d'armer les bérets jaunes.

La Commission des institutions du Conseil des États dans l'opposition : elle s'est déclarée contre le référendum constructif qui permettrait aux citoyens suisses de refuser un point d'un projet sans le refuser en bloc.

Le projet de nouvelle loi sur la formation professionnelle est en consultation. Les parties intéressées ont jusqu'au 15 octobre pour donner leur avis.

Le Conseil fédéral a donné son feu vert à un test d'exécution des peines à domicile sous surveillance électronique : les prisonniers seront équipés d'un bracelet.



AVS/AI : Le Conseil fédéral a transmis au Parlement son message sur la révision de la loi sur l'AVS/AI facultative. Le projet prévoit que le cercle des bénéficiaires de cette assurance

instituée pour les Suisses de l'étranger soit restreint et que le taux de cotisation passe de 9,2 à 9,8 %.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a présenté trois variantes du projet de loi sur les stupéfiants. Elles autoriseraient l'ouverture de "coffee shops" vendeurs de haschich.

Le poids des opposants à l'abrogation de l'article constitutionnel sur les évêchés a surpris la Commission des institutions du Conseil des États. Avant de prendre une décision sur un sujet aussi émotionnel, elle souhaite auditionner les principaux opposants.

Sur les 1 300 t de réserves d'or excédentaires de la BNS, le gouvernement a fait savoir qu'il veut consacrer 500 t à la Fondation Suisse solidaire. Pour l'utilisation des 800 autres tonnes, il fera part de ses intentions avant la votation populaire sur le nouvel article constitutionnel sur la monnaie au printemps 2000.

Près d'un Suisse sur deux a voté par correspondance lors de la votation fédérale de novembre 1998 soit 44 %.

de l'apartheid. Le chef du laboratoire atomique-chimique de Spiez/Be sera convoqué comme témoin au procès de Wouter Basson.

Le Conseil fédéral a décidé de majorer les soldes des cadres de l'armée, du grade de caporal à premier lieutenant dès le 1^{er} juin 1999.

Le gouvernement jurassien est favorable à l'octroi d'un permis de construire militaire pour la réalisation d'un village d'exercice sur la place d'armes de Bure. Devis annoncé : 17,9 millions de francs.

Rebond dans l'affaire des F/A-18 : l'enquête a levé les soupçons de corruption qui pesaient sur certains fonctionnaires responsables de l'achat des chasseurs.

AGRICULTURE

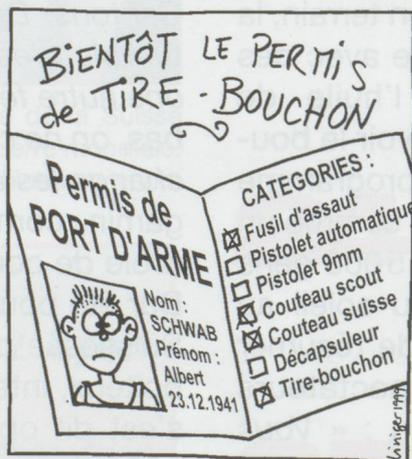
Vache folle en Suisse :
Deux nouveaux cas



Deux nouveaux cas de vache folle ont été enregistrés en Suisse sur deux bovins du canton de Berne.

Selon les premières conclusions de deux chercheurs britanniques, la maladie de Creutzfeld-Jacob serait provoquée non pas par du bœuf infecté, mais par un microbe se trouvant dans la terre, les eaux usées, la peau, la boue.

Maïs transgénique : l'Office fédéral de l'agriculture a adressé une lettre à une trentaine de distributeurs régionaux qui ont revendu des doses de semences de maïs Bénicia et Ulla. Ces variétés, produites par la société américaine Pioneer sont destinées à l'alimentation du bétail. De récentes analyses d'échantillons de ces lots ont révélé la présence d'impuretés d'organismes génétiquement modifiés. L'OFA a ordonné aux agriculteurs qui ont semé ces variétés de détruire leurs cultures au moyen d'un



La nouvelle loi sur les armes a des conséquences inattendues : les scouts ne pourront plus porter leur traditionnel poignard sans permis.

ARMÉE

D'après l'émission *Temps Présent* de la TSR, le Département militaire fédéral aurait frayed avec les « chimistes »

de l'actualité suisse

herbicide spécifique. 400 ha ont été ensemencés en Suisse.

Selon les résultats d'une étude américaine publiée dans le magazine *Nature*, le maïs transgénique Bt-11 de Novartis serait fatal à plusieurs races de papillons, dont le monarque, un papillon migrateur qui se reproduit au Mexique.

Prometerre, l'association vaudoise des métiers de la terre a mis sur pied une cellule de crise pour les agriculteurs en difficulté. Son objectif : venir en aide aux paysans criblés de dettes et étouffés par la concurrence. D'ici dix ans, la pression sur les prix devrait encore faire baisser le revenu agricole.

Le Conseil fédéral a décidé que les pâtures génétiquement modifiées devront être déclarées tout comme les denrées alimentaires.

TRANSPORTS

Swissmetro en attente : le Conseil fédéral semble acquis au projet souterrain mais exige un financement plus crédible pour lui accorder une concession, notamment sur le tronçon-pilote lémanique. Le financement du tronçon Bâle/Mulhouse-Zürich/Kloten devrait être plus facile. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a reçu une proposition de son homologue italien Tiziano Treu pour l'ouverture, 24 h/24, d'un couloir routier pour les camions de 40 t. Cette exception devrait durer le temps nécessaire pour absorber le trafic dévié du tunnel du Mont-Blanc fermé depuis l'incendie du 24 mars.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Andreas Schiess a été nommé chef de la mission d'enquête de l'ONU en Afghanistan par le haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'homme. Il avait déjà enquêté pour l'ONU au Rwanda, après le génocide.

La Suisse contribuera à la mise au point d'un pacte de stabilité pour les Balkans.

Bilatérales : la Commission du National et la Commission du Conseil des États ont adopté

les 7 chapitres des accords bilatéraux avec l'UE.

Plus de 1 500 réfugiés kosovars sont arrivés en Suisse depuis janvier et les chiffres ne cessent d'augmenter. On a de nouveau dû ouvrir les abris de la protection civile. Devant l'afflux, la Confédération envisage la mise sur pied de camps de réfugiés. Urs Hadorn a été nommé préposé spécial pour le Kosovo.

La Suisse a annoncé qu'elle signera la Convention européenne sur la biomédecine et le protocole sur l'interdiction du clonage d'être humain.

FONDS EN DÉSHÉRENCE

Commission Bergier : les recherches d'archives sur la Suisse et la Seconde Guerre mondiale sont désormais suffisamment avancées pour élaborer le rapport final à remettre fin 2001.

Le rapport intermédiaire de la Commission Bergier fait l'objet d'un résumé établi à la demande du Conseil fédéral. Cette brochure est désormais disponible dans les quatre langues nationales et en anglais, en librairie et sur Internet.

De l'or nazi aurait été déposé à la Banque centrale argentine par des diplomates suisses peu après la fin de la guerre. Le comité argentin sur les activités nazies en a découvert la preuve dans trois lettres datant des années cinquante. Le métal précieux aurait quitté la banque dans les années cinquante, pour une destination inconnue.

Pour la construction du nouveau métro lausannois, plusieurs constructeurs sont sur les rangs dont Bombardier, Alstom et Matra Transport.

ECONOMIE

Le groupe suisse Holderbank, leader mondial du ciment, a annoncé un recul net de ses ventes à 566,4 millions de francs (630,7 millions en 97). Mais le bénéfice s'est envolé de 7,2 à 50 millions en un an. En raison de la fermeture de l'usine de Reckingen/AG et de la vente de la société Stamm à Batigroup, les effectifs sont passés de 1 904 collaborateurs à 1 224. Le site de Roche/VD fermera en l'an 2000.

Le fabricant schwytois de montres suisses Victorinox produit ses propres montres depuis plusieurs mois, dans les locaux de sa nouvelle société Victorinox Watch SA à Bonfol/JU.

Le groupe ABB a gagné un marché aux États-Unis pour la livraison et la construction de systèmes de filtrage d'air pour une centrale électrique au charbon. Le montant du contrat est de 200 millions de dollars.

SairGroup vient de racheter le numéro 3 de la restauration mondiale aérienne, l'américain Dobbs pour 780 millions de dollars. Une acquisition qui fait du groupe le premier mondial dans son secteur.

Le groupe Kudelski a dégagé un bénéfice en hausse de 63 % à 16,5 millions de francs, son chiffre d'affaires consolidé atteignant 112,3 millions. D'excellentes performances qui sont essentiellement dues au boom des télévisions numériques à péage.

La répartition du bénéfice 1998 de la Banque nationale suisse a été distribuée aux cantons. Pour la première fois, ils vont se partager un milliard de francs contre 400 millions au cours des sept années précédentes.

La BNS tient à une politique monétaire autonome. Son chef économiste Georg Rich a estimé qu'un cours de change fixe entre l'euro et le franc ferait perdre à la Suisse l'atout de ses taux d'intérêt plus bas.

NB : tous les francs mentionnés sont des francs suisses.

Henriette Nicolet

